

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

*Je vote CFTC pour un syndicalisme constructif*

Élection  
CST  
central

Pour un syndicat qui m'écoute  
et qu'on écoute !

# JE VOTE CFTC

## Un syndicat à taille humaine qui agit dans votre intérêt

Entre 2018 et 2022, la **CFTC** a fait le choix du dialogue, de la mobilisation en intersyndicale, et de l'action de proximité dans l'intérêt concret de tous les agents.

La **CFTC** s'est engagée pour la prévention face aux élus et à l'administration dans le cadre des CHSCT de direction, en particulier pendant la crise du COVID-19, et a été le premier syndicat à saisir la DRH pour comptabiliser les JRTT des agents en télétravail pendant le confinement.

La **CFTC** s'est mobilisée sur le nouveau règlement du temps de travail pour l'ajustement des cycles de travail, l'extension des sujétions, de meilleures conditions générales du télétravail, le gain de 2 jours de congés supplémentaires et l'augmentation des JRTT pour limiter la perte de congés liée à la loi de transformation de la fonction publique.

La **CFTC** vous a défendu collectivement et a obtenu notamment par la négociation, un plus grand nombre de promotions corps par corps. Nous vous avons accompagné individuellement et informé, à travers nos communications, RIS et formations syndicales, et avons permis à de nombreux agents d'obtenir l'écoute de leur direction, la revalorisation ou la rectification de leur situation.

Le choix inconditionnel de la **CFTC** : le respect et la défense de chaque personne !

**NOTRE ENGAGEMENT** : être à votre écoute proche du terrain ; faire entendre votre voix ; vous défendre devant l'administration et les élus ; nous mobiliser et vous informer de façon juste et transparente.

***CFTC : toujours proposer, pouvoir s'opposer***

*1919 - 2022 : Plus de 100 ans d'actions pour vos acquis sociaux*

**CONTACT** : [syndicat-cftc@paris.fr](mailto:syndicat-cftc@paris.fr) | 01.43.47.84.70  
**PLUS D'INFO** : [www.syndicat-cftc.fr](http://www.syndicat-cftc.fr)





SYNDICAT CFTC DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

**Vos collègues s'engagent pour vous, votez pour eux !**

## Candidats CFTC au CST central

01. BRÉAUTÉ François-Régis	16. ROCHE Pierre	31. PATURET Isabelle	46. BOUMEDDANE Salam
02. ARHUIS Alain	17. ROYER Claude	32. RÉ Évelyne (Ève)	47. HUYET Joëlle
03. DAVOINE Muriel	18. ROLLAND Géraldine	33. GARCIA Karyn	48. ATLAN Olivier
04. SOGONA Djiry	19. RICHE Claude	34. MENARD Romaine Léa	49. DIJEAUX Christiane
05. TEMPIER Hervé	20. SAFFERS Alhan	35. ROSEAU Séverine	50. LANOE Laurent
06. ANDRÉ Véronique	21. DUBOST Isabelle	36. QUENTIN Sylvie	51. IMBERT Philippe
07. GRANGER Thierry	22. BATA Bienvenu	37. TEYSSÉDOU Corinne	52. PRÉVOST Karina
08. HENRI Thiphanie	23. NGUYEN VAN TAM Sébastien	38. CHAPELAIN Sylvain	53. XAVIER Denise
09. HENEAULT Olivier	24. MEGRET Sandrine	39. TRUCHON-THIERRET Pascale	54. GARNIER Marie-Noëlle
10. GUSTAVE Élodie	25. CHRONE José	40. du BOISTESSELIN Fabienne	55. KIMAZ Aïcha
11. DIXMIER Victor	26. DAGUINOT Dominique	41. VERAX Cyril	56. PUCELLE Monira
12. KEITA Anne-Marie	27. GAIN François	42. ROMAIN Isabelle	57. SÉRAPHIN Nadège
13. AURIEMMA Nadine	28. BELEM Olivier	43. BENIKEN Béatrice	58. MORIN Nathalie
14. DUPUCH Christophe	29. CHAVANNE Aurélia	44. DIF Dhikra	59. AUBERT Agnès Juliette
15. PLAZANET Daniel	30. DUFRICH Fabien	45. JACOB Philippe	60. JOINVILLE Nathalie

## Élection du CST central du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

### Qu'est-ce que le CST central ?

Le comité social territorial (CST) central va remplacer le comité technique (CT) central. Il comprendra une « formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et conditions de Travail » (formation SST) à la place de l'actuel CHSCT.

### Vous votez pour deux CST : le CST central et le CST de votre direction

- Le CST central examine les questions transversales à l'ensemble des directions (temps de travail, évaluation, recrutements...) et qui concernent l'ensemble des agents de la Ville.
- Les avis des CST de direction portent sur la gestion spécifique de la direction (cycles horaires, EPI, réorganisations de la direction...) et concernent seulement les agents de la direction.

### Le CST central et le CST de direction seront compétents...

- Pour tous les agents titulaires et non-titulaires,
- Sur les questions collectives de fonctionnement et de gestion des ressources humaines,
- Sur les conditions de travail ainsi que sur la santé, l'hygiène et la sécurité des agents.

### Pourquoi voter ?

- Pour être représentés devant l'administration et les élus, et défendre vos conditions de travail,
- Pour opposer à l'administration des propositions qui représentent vos idées et vos valeurs,
- Pour faire entendre votre voix, protéger votre carrière et améliorer le cadre collectif de travail.

### Comment voter ?

- Attention, c'est un scrutin à un tour ; il n'y aura pas de deuxième tour.
- Le vote a lieu du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, uniquement en ligne sur le site [paris.neovote.com](http://paris.neovote.com)